

CHARTRE ENVIRONNEMENTALE DU LAB'URBA

Les rapports du GIEC, depuis les années 1990, alertent sur l'évolution de la situation climatique mondiale, dont les perspectives ne cessent de se dégrader. Au fil des rapports, les scénarios jugés d'abord pessimistes s'avèrent finalement sous-estimés. Outre les dérèglements climatiques, l'effondrement de la biodiversité, l'épuisement des ressources et le dépassement des limites planétaires en général menacent la pérennité de l'environnement et la survie des êtres vivants.

Dans la réduction de l'impact des activités humaines, la recherche scientifique doit prendre sa part. L'Université Gustave Eiffel et l'Université Paris-Est Créteil construisent des stratégies de développement durable et de responsabilité sociale. Le Lab'Urba s'engage lui aussi à prendre la mesure de ses propres impacts sur l'environnement et à lutter activement pour les réduire. Cette présente charte incarne cet engagement et définit le cadre pour agir.

Cette dernière s'ancre dans un processus proposé par un groupe de travail interne au laboratoire et approuvé en Assemblée Générale en juin 2023. Ce groupe de travail, nommé Lab'Urba 1point5, en référence aux travaux portés par le GDR Labos 1point5¹, est composé de doctorant.e.s, d'enseignant.e.s-chercheur.e.s, de personnels administratifs du laboratoire ainsi que de la Direction. Il reste ouvert à toutes et tous. Ce groupe a pour objectif la réduction des impacts environnementaux des activités et du fonctionnement de notre unité de recherche. Il explore les initiatives en cours dans le monde de la recherche sur ces enjeux, évalue l'impact environnemental du laboratoire (notamment à travers un bilan carbone), et crée un espace de discussion ouvert. Enfin, la consultation en Assemblée Générale le 27 juin 2024 a validé l'engagement et la démarche du Lab'Urba dans une trajectoire de réduction de ses impacts environnementaux.

Prenant acte de ce mandat donné par l'Assemblée Générale, le Lab'Urba met en place un processus d'élaboration et de validation d'actions destinées à réduire ses impacts environnementaux. Ces actions concernent autant la sensibilisation que les pratiques de recherche et le fonctionnement du laboratoire. Chaque membre du laboratoire peut proposer une ou plusieurs action(s). Le groupe de travail Lab'Urba 1point5 examine et/ou élabore les propositions en cohérence avec la charte et les mesures déjà adoptées. Les mesures sont ensuite soumises par la Direction du Lab'Urba au Conseil du laboratoire puis à l'Assemblée Générale. La Direction et le Conseil de laboratoire ont la responsabilité de la mise en œuvre des mesures adoptées. Le groupe de travail a également pour mission d'établir un bilan des mesures mises en œuvre, qu'il présente chaque année à l'Assemblée Générale. A cette occasion, les mesures peuvent être ajustées et renforcées.

La charte peut être révisée si la majorité des membres du laboratoire y est favorable.

¹ Fondé en 2019, le GDR Labos 1point5, soutenu par le CNRS, l'INRAE, l'ADEME, l'INRIA et Sorbonne-Université, vise à mieux comprendre et réduire l'impact environnemental des activités de recherche (<https://labos1point5.org/le-gdr>).